

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Du Syndicat Mixte de Gestion Forestière de VOLVIC Sources et Volcans

Séance du 18 décembre 2015

Sur convocation du quatre décembre deux mille quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion Forestière de VOLVIC Sources et Volcans s'est réuni le dix-huit décembre deux mille quinze dans les locaux de la mairie de Chanat-la-Mouteyre sous la présidence de Monsieur Franck BARDIN, Président.

Nombres de Conseillers : En exercice : 34
Présents : 25

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

22 DEC. 2015

Présents :

Mesdames Marie-Pierre BESSERVE, Michelle LANGLAIS.
Messieurs Alain AUBERT, Franck BARDIN, Gérard BECKER, Patrick BONNEFOY, Pierre BOS, Brice CHAPUT, Gilles CHOMILIER, Jean-Christophe GIGAULT, Jean-Claude GOMEZ, Pierre HEBRARD, Jean-Louis HENRY, André LAPOUGE, Luc LAPOUGE, Jean-Paul LUSSO, Fabrice MARTIN, Patrick MONIER, Didier PUYOL, Pierre SAINTEMARIE, Jean SIOLY, Gérard TOURRETTE, Jean-Michel VALETTE, Olivier VEISSIERE, André VIDAL.

Pouvoir :

Monsieur David CERCY (pouvoir à Michelle LANGLAIS)
Monsieur Alain FOURNIER (pouvoir à Luc LAPOUGE)
Monsieur Olivier VEISSIERE (pouvoir à Jean-Michel VALETTE)

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SAINTEMARIE.

DELIB. N°2015/04/01

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER DU SMGF

Le président invite le comité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt du SMGF établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

- Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :
- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son président et après délibéré, le Comité syndical émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des réglementations propres à Site Classé des Puys, Site Inscrit de la Chaîne des Puys, NATURA 2000 (Habitats) conformément des articles R122-23 et R122-24 du code forestier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,

Franck BARDIN

